

Province de Québec
Municipalité de St-André-de-Restigouche

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le 30 novembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil sous la présidence de Doris Deschênes, maire. Sont présents les conseillers et conseillères :

Roch Gohier	Tammy Arsenault
Jean-Marie St-Onge	Jean-Paul Landry
Sylvie Charest	Diane Turgeon

Véronique Pelletier directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dossier CNESST #600171377
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Point 1 :

Ouverture de la réunion

La maire constate le quorum et ouvre la séance.

Point 2 :

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Roch Goyer
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Point 3 : Dossier CNESST #600171377

172-2023

DOSSIER CNESST # 600171377

ATTENDU QUE l'employée # 13-0004 a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail et présenté une réclamation en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ;

ATTENDU QUE, lors d'une séance de médiation, les parties ont négocié un projet d'entente au sujet de cette plainte, cette réclamation et la fin d'emploi de l'employée, lequel a été soumis au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tammy Arsenault et adopté à la l'unanimité:

D'ENTÉRINER l'entente intervenue entre la municipalité et l'employée # 13-0004 et de **MANDATER** Mme Doris Deschênes, mairesse, afin de signer l'entente de règlement hors Cour au nom de la municipalité.

Période de questions

Il n'y a aucune question

Levée de la réunion

La levée de la séance est proposée par Jean-Paul Landry à 15h03

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire

Doris Deschênes, maire

Véronique Pelletier
Directrice générale par intérim